

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**



*Séance du mardi 17 septembre 2024*

*Le mardi 17 septembre 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 11 septembre 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.*

**Présents** : Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Johanne DAHOMAS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Denise BLEUBAR - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Ary CHALUS - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Murielle JABES - Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE.

**Absents** : Justin DESSOUT - Shella COMMUN - Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric THEOBALD.

DCM 2024/09/70

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION(S) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu les demandes de subventions formulées,
- ✓ Vu le rapport du Maire,
  
- ✓ Considérant que les associations concernées par la présente délibération ont accompli les formalités administratives nécessaires ;
- ✓ Considérant que leur action contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;
- ✓ Considérant qu'une subvention de fonctionnement permettra auxdites associations de mener à bien leur mission et projet associatif ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : D'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS	DOMICILATION	OBJET DE LA DEMANDE OBSERVATIONS	MONTANT VOTE
<b>PETANQUE CLUB DE BAIE-MAHAULT</b>	Belcourt 97122 BAIE-MAHAULT	<u>Projet de l'Association</u> Organiser des événements tout au long de l'année autour de la pétanque : - Participer aux tournois de pétanque en Martinique et Guyane, - Cours de pétanque durant les vacances scolaires pour les enfants - Promouvoir la pratique de la pétanque sur le territoire de la Guadeloupe - Animation du boulodrome de Belcourt - Création de lien social dans le quartier de Belcourt.	<b>3 000 €</b>
<b>LES AMIS DE CHANTILLY</b>	Maison TREPY Camille Chantilly  97122 BAIE-MAHAULT	<u>Projet de l'association</u>  Organisation d'un chanté nwel bô kaz dimanche 1 <sup>er</sup> décembre 2024	<b>3 000 €</b>

**Article 2** : Les dépenses seront imputées au chapitre subvention n°65-Article 65748 du budget 2024 de la Ville.

**Article 3** : D'autoriser le Maire, à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention au titre de 2024, une convention de partenariat à cet effet.

**Article 4 :** De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télé recours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



**Publiée le :**

**Date du Conseil Municipal : 17 septembre 2024.**

**Le secrétaire de séance,**



**Frédéric THEOBALD**

**Le Maire,**



**Hélène POLIFONTE-MOLIA**